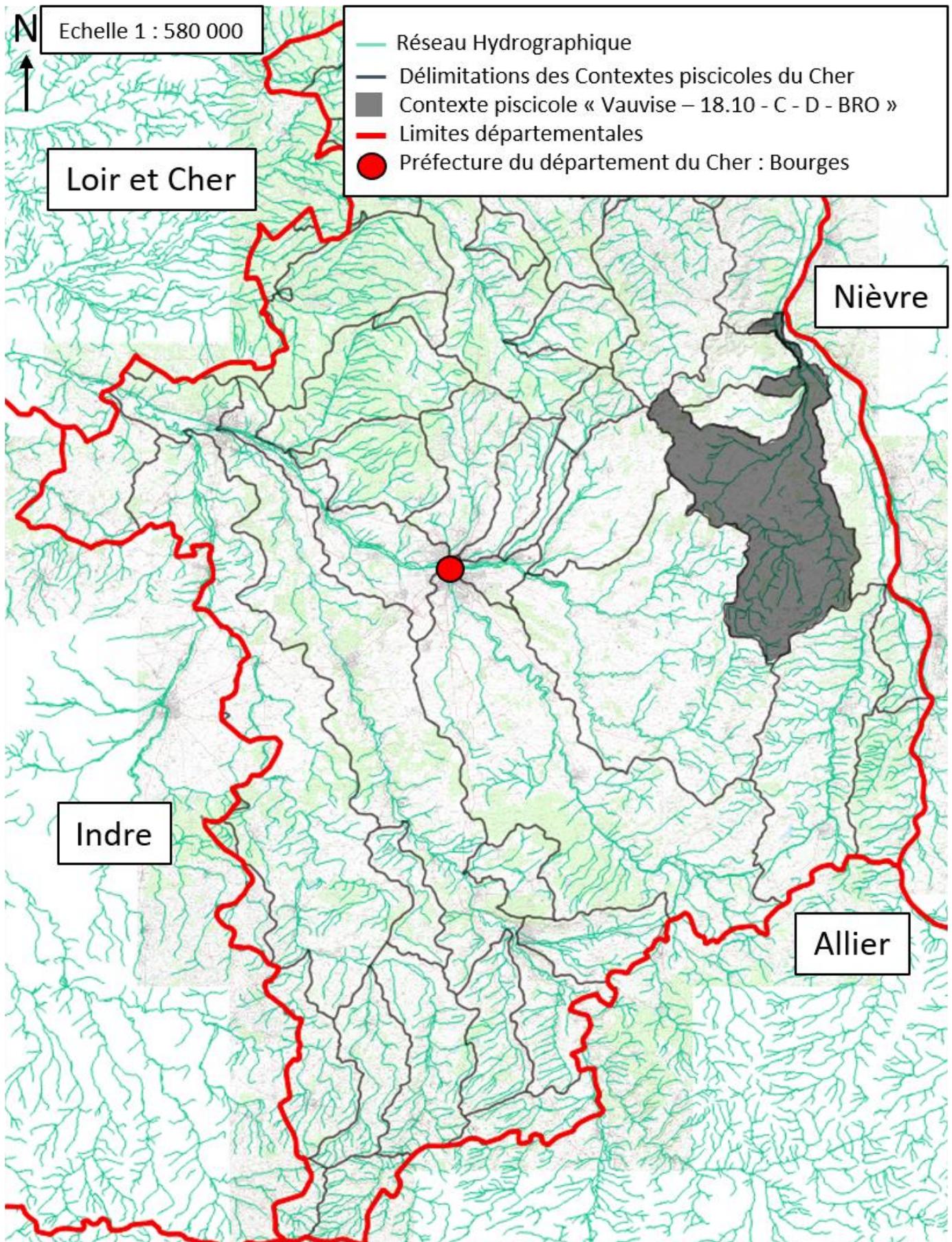


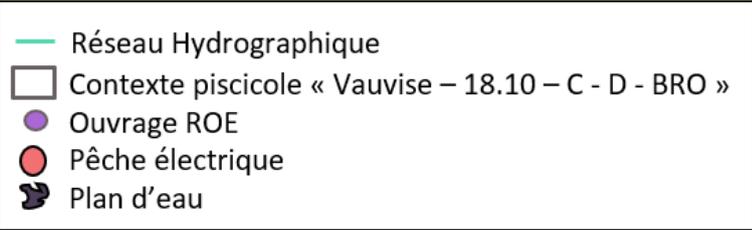


I – Localisation du contexte

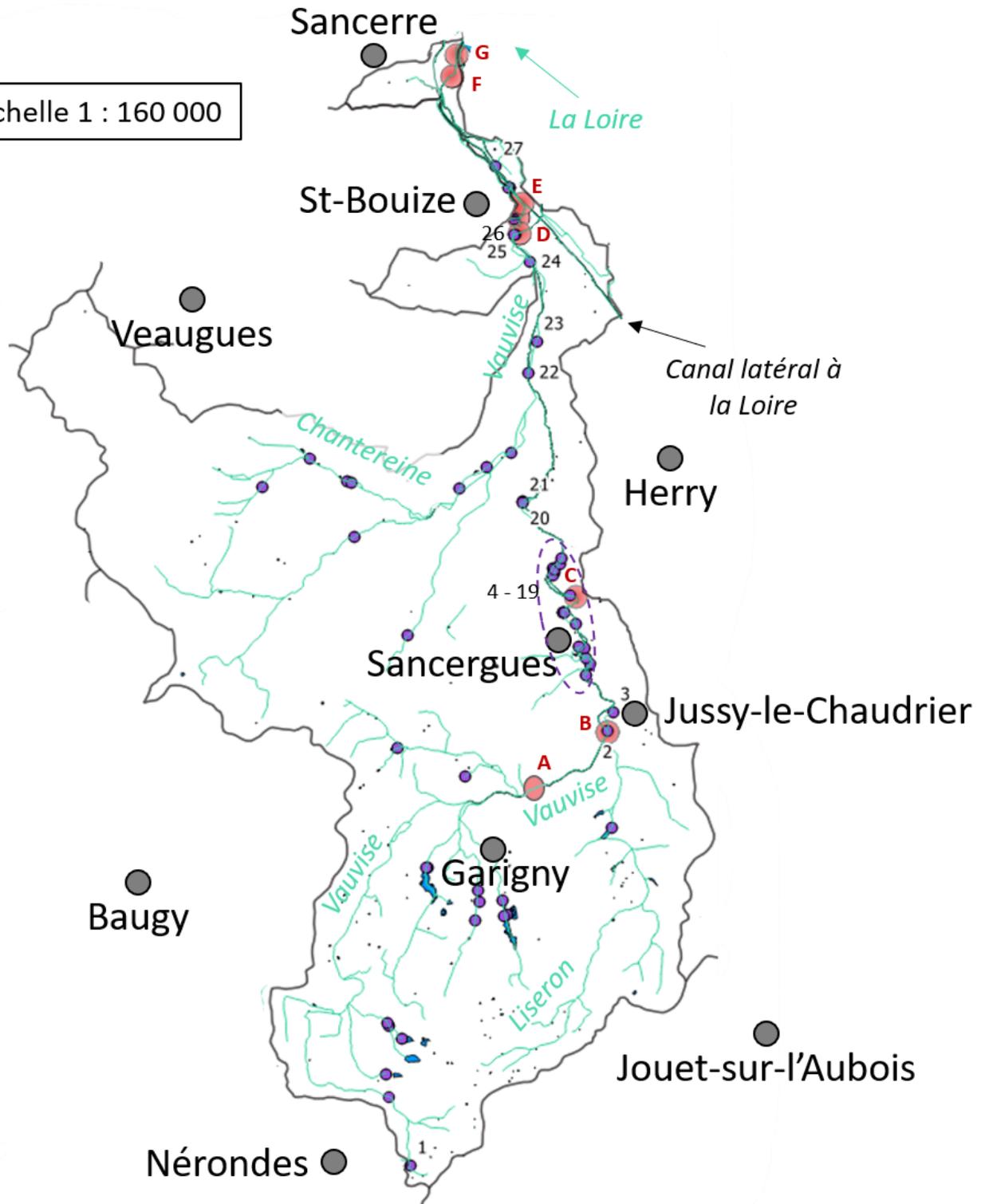


(Source : BD TOPO Scan25, BD TOPO Carthage)

II – Description générale



Echelle 1 : 160 000



* Cette carte n'a qu'une valeur indicative, et n'est en aucun cas une carte des linéaires réglementaires de cours d'eau. Se référer à la carte du lien de la DDT du Cher (http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=conditionnalite&service=DDT_18). (Source : DDT 18). (Source : BD Carthage, BD SURFACE_EAU, BD ROE_Métropole_20140527)

SYNTHESE DESCRIPTION CONTEXTE

La Vauvise s'écoule dans la région naturelle de la Champagne berrichonne dans un environnement agricole, au relief peu marqué (*Source : Chambre d'agriculture du Cher*). Situé à l'Est du département, ce contexte représente l'ensemble du bassin versant de la Vauvise, qui prend sa source au niveau de la commune de Néronde. C'est un affluent en rive gauche de la Loire, avec laquelle elle conflue au niveau de Saint-Satur. La Vauvise et ses affluents sont classés en deuxième catégorie piscicole. Le canal latéral à la Loire longe la Vauvise sur la partie aval de son bassin versant (de la commune de Herry jusqu'à Saint-Satur).

Le secteur amont du bassin versant de la Vauvise connaît un déficit de débit en période d'étiage estival, probablement à mettre en lien avec la présence de prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole, ainsi que pour l'alimentation en eau du canal latéral à la Loire et de biefs. Il existe une vingtaine de prélèvements agricoles déclarés sur le bassin de la Vauvise (nappe alluviale et retenues d'eau / communes de Charentonnay, Etrechy, Feux, Jussy-le-Chaudrier, Précycy, Sancergues et Sevry). Il existe également 6 prélèvements d'eau pour l'alimentation en eau potable (*Source : SDAGE Loire-Bretagne*).

En ce qui concerne la qualité de l'eau, toutes les parcelles des communes du contexte ont été classées en zone de vulnérabilité aux nitrates en 2017 (*Source : DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire*).

Plusieurs ouvrages infranchissables entravent la continuité écologique dans ce bassin-versant (ichtyofaune et sédiments). A noter que la situation d'affluent direct de la Loire de la Vauvise rend son bassin-versant particulièrement intéressant pour la colonisation par de jeunes anguilles, mais le blocage de la circulation piscicole en aval de son cours en limite actuellement beaucoup l'intérêt (blocage de jeunes anguilles avéré lors d'une pêche d'inventaire au pied de l'ouvrage ROE73811 (Seuil du Moule : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2,00 mètres (infranchissable)). Il existe également des tronçons busés en tête de bassin de la Vauvise.

On retrouve régulièrement des traces de recalibrage/rectification/curage du lit des cours d'eau de ce contexte (merlons de curage en berge, enfoncement du lit mineur, absence de méandre, uniformité des habitats piscicoles, sur-élargissement du gabarit du lit...).

Le brochet est présent et sa reproduction paraît effective dans quelques secteurs (comme au niveau de la confluence avec le Liseron), mais on retrouve cependant peu de zones propices à sa reproduction à l'échelle du bassin-versant (conséquence des travaux hydrauliques anciens). On constate la présence d'écrevisses américaines sur ce bassin. On note la présence de castor, pouvant être à l'origine de la présence de petits barrages en bois).

N.B : L'historique des données concernant le contexte présent dans d'autres documents (SDVP 1990-1992, PDPG 2002) est à retrouver en annexe du document global de présentation.

III – Données générales

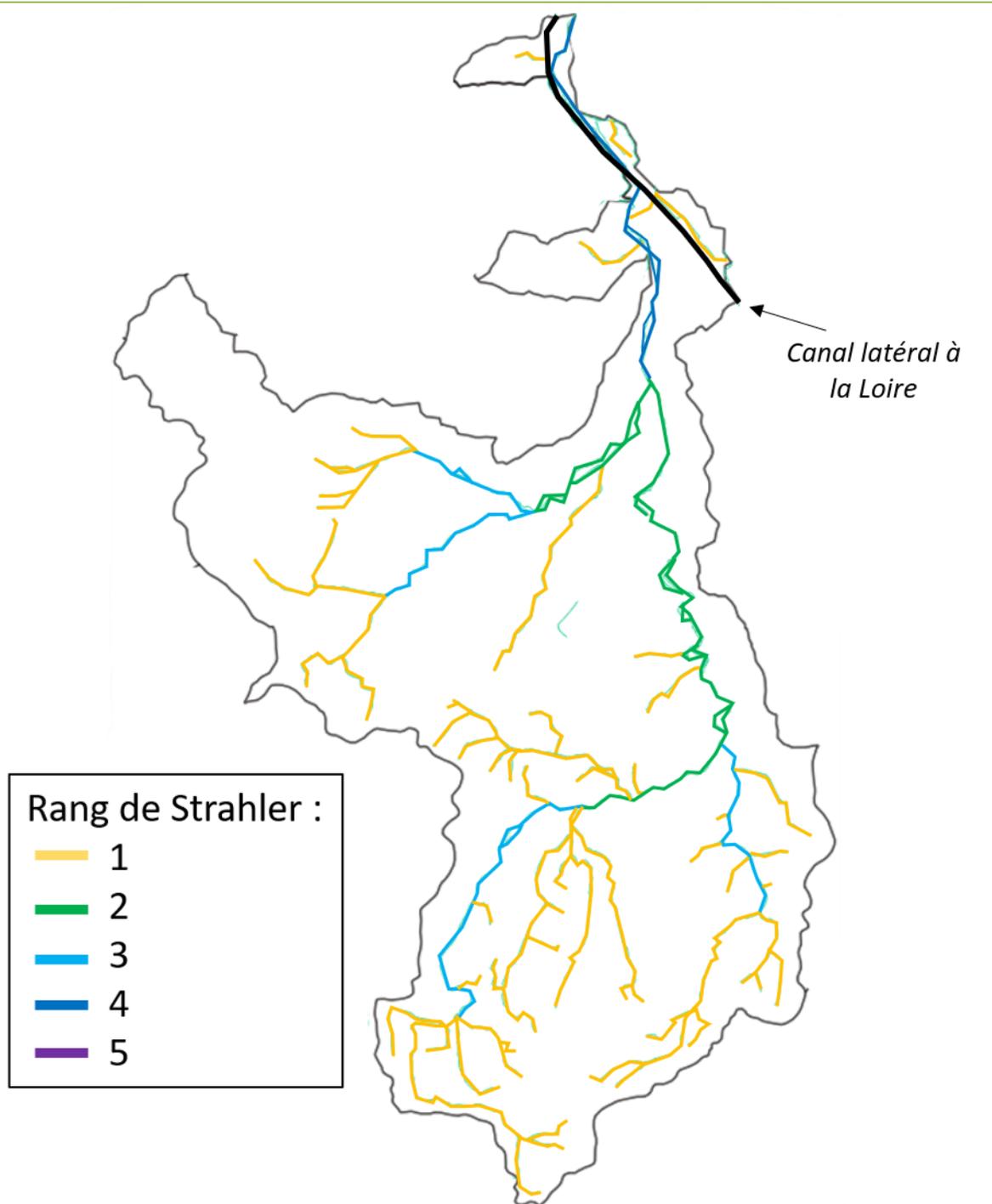
Limites contexte (Bassin Versant associé)	Amont	Source « la Grande Ruesse » (Coordonnées XY : 688769, 6655133 Lambert 93) (Source : BD TOPO Scan25)
	Aval	Confluence avec la Loire (Coordonnées XY : 690023, 6693052 Lambert 93) (Source : BD TOPO Scan25)
Affluents	Amont en aval	<p>Le ru du « Château de Verrières » (Rive Droite ; 1,79 km) et ses affluents</p> <p>Le ru du « moulin Chétif » (Rive Droite ; 1 km)</p> <p>Le ru de « Laverdines » (Rive Gauche ; 3,29 km)</p> <p>Le ru de « la Loge » (Rive Droite ; 1,33 km)</p> <p>Le ru de « l'étang de Boute-Auvergne » (Rive Droite ; 3,31 km)</p> <p>Le ru de Chassy (Rive Droite ; 3,08 km)</p> <p>ND (Rive Droite ; 1,11 km)</p> <p>ND (Rive Droite ; 1,17 km)</p> <p>Le ru du « Champ du Lac » (Rive Gauche ; 1,77 km)</p> <p>Le ru de l'étang de Chaume Blanche (Rive Droite ; 9,21 km) et ses affluents</p> <p>Le Chaumasson (Rive Gauche ; 7,44 km)</p> <p>ND (Rive Gauche ; 1,21 km)</p> <p>Le Liseron (Rive Droite ; 15,40 km) et ses affluents</p> <p>Le ru des « Points » (Rive Gauche ; 2,39 km)</p> <p>Le ru de « Sancergues » (Rive Gauche ; 1,76km)</p> <p>La Chantereine (Rive Gauche ; 15,45 km) et ses affluents</p> <p>La Benelle</p> <p>Le ru de « Brosseronde » (Rive Gauche ; 2,52 km)</p> <p>Division des débits : la Vauvise et le Moule (Rive Droite ; 6,31 km)</p> <p>Le Boisseau</p> <p>Le Boutonnet (Rive Droite ; 2,59 km)</p> <p>(Source : BD TOPO Carthage)</p>
	Affluents d'autres contextes	La Benelle (Rive Gauche ; 12,39 km)

	adjacents	Le Boisseau (Rive Gauche ; 22,79 km) (Source : BD TOPO Carthage)
Longueur en eau	Linéaire du cours principal	La Vauvise : 57,64 km (Source : BD Carthage)
	Linéaire total	La Vauvise et affluents : 230,52 km (Source : BD Carthage)
Plans d'eau	Présence : ~ 202 plans d'eau (113,8 ha) - 7 plans d'eau ≥ 5 ha Surface totale « plan d'eau » du contexte : 0.32 % (Source : BD TOPO SURFACE_EAU)	
Surface contexte / bassin versant	Surface du contexte : 358 km ² Surface totale du bassin versant « La Vauvise » : 472 km ² Le contexte représente 75,8 % du BV (Source : BD QGIS FDAAPPMA18)	
Débit (cours principal)	La Vauvise à Saint-Bouize (Source : Banque HYDRO 2018) Module : 3,00 m ³ /s QMNA5 : 0,51 m ³ /s	
Pente moyenne	Naturelle	Altitude amont : 230 mNGF (Source : www.géoportail.gouv.fr)
		Altitude aval : 147 mNGF (Source : www.géoportail.gouv.fr)
	1,4 ‰	
	Réelle, après impact ouvrages	Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)
		<ol style="list-style-type: none"> 1) ROE77176 Barrage du plan d'eau du Briou : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2,00 mètres (infranchissable). ROE98984 Radier de pont de la D6 : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,20 mètres (franchissable). 2) ROE73817 Seuil en aval du pont de la D25 : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,20 mètres (franchissable). 3) ROE73818 Ancien moulin de Bion : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0 mètre (franchissable). 4) ROE77186 Seuil de prise d'eau du moulin de Vrin : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,50 mètres (infranchissable). 5) ROE77187 Ancien moulin de Vrin : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,50 mètres (infranchissable).

- 6) ROE77188 Seuil de St-Martin-des-Champs : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,20 mètres (infranchissable).
- 7) ROE77189 Vanne dans St-Martin-des-Champs : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,65 mètres (infranchissable).
- 8) ROE85764 Moulin de St-Martin-des-Champs : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,55 mètres (peu franchissable).
- 9) ROE73813 Seuil de l'ancien moulin de Sarré : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,30 mètres (infranchissable).
- 10) ROE73815 Vanne de décharge de l'ancien moulin de Sarré : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,10 mètres (franchissable).
- 11) ROE73814 Ancien moulin de Sarré : absence de passe-à-poissons.
- 12) ROE73816 Seuil de la pêcherie de l'ancien moulin de Sarré : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,62 mètres (infranchissable).
- 13) ROE77194 Seuil de la prise d'eau de l'ancien moulin de Grand Deux Lions : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,04 mètres (infranchissable).
- 14) ROE77196 Vanne de décharge de l'ancien moulin de Grand Deux Lions : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,90 mètres (infranchissable).
- 15) ROE77195 Ancien moulin de Grand Deux Lions : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,00 mètre (infranchissable).
- 16) ROE77198 Déversoir du canal de fuite de l'ancien moulin de Grand Deux Lions : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,60 mètres (infranchissable).
- 17) ROE77199 Seuil sur le canal de fuite de l'ancien moulin de Grand Deux Lions : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,60 mètres (infranchissable).
- 18) ROE77200 Confluence du canal de fuite de l'ancien moulin de Grand Deux Lions avec la Vauvise : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,80 mètres (infranchissable).
- 19) ROE77197 Seuil de Fragnes : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,80 mètres (infranchissable).
- 20) ROE77201 Seuil de Grimonville : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0 mètre (franchissable).

		<p>21) ROE77202 Seuil des Monteaux : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,30 mètres (franchissable).</p> <p>22) ROE77206 Seuil de la prise d'eau du Château de Chalivoy : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,60 mètres (peu franchissable).</p> <p>23) ROE77207 Château de Chalivoy : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0 mètre (franchissable).</p> <p>24) ROE73812 Moulin de la Grange : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 6,00 mètres (infranchissable).</p> <p>25) ROE73811 Seuil du Moule : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2,00 mètres (infranchissable).</p> <p>26) ROE77227 Seuil de la Vauvise : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,30 mètres (franchissable).</p> <p>27) ROE86577 Moulin de Rousseau : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,40 mètres (franchissable).</p> <p>D'après la mise à jour du ROE métropole du 27/05/2014. (Source : BD ROE_Metropole_20140527) Remarque : Cette base de données n'est pas exhaustive pour l'ensemble des masses d'eau du département du Cher, elle dépend localement de la pression de prospection.</p>
	Hauteur cumulée référencée	HC ~ 25,96 mètres
		1 ‰
Taux d'étagement (et autres)	Taux d'Étagement : 31,27 % (Catégorie 3 /moyen) Taux de Fractionnement : 0,45 % Densité d'ouvrage : 1 ouvrage tous les 2,13 km	

Rang de Strahler



(Source : BD SYRAH)

Géologie

La tête de bassin de la Vauvise est occupée par une couche de jurassique moyen (Dogger : calcaires).
La Vauvise, le Liseron et la Chateraine (de la confluence avec le Liseron jusqu'à la Loire) présentent une couche du Jurassique supérieur (Malm : Calcaires et marnes).
Existence d'une couche d'Holocène, à proximité du cours d'eau (Alluvions récents).
« Sancerrois »
(Source : BRGM)

Assainissement
†

Système d'assainissement Collectif

Couy : STEP/STEU 150 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Lagunage 1993.
Rejet de STEP/STEU dans le Bachat (affluent de la Vauvise).

Charentonnay : STEP/STEU 190 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Filtres plantés 2009.
Rejet de STEP/STEU dans le Tannois (affluent de la Vauvise).

Sancergues : STEP/STEU 300 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Lagunage 1992.
Rejet de STEP/STEU dans la Vauvise.

Azy : STEP/STEU 30 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Filtres à sables 1982.
Rejet de STEP/STEU dans la Vauvise.

Lugny-Champagne : STEP/STEU 150 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Filtres planté 2009.
Rejet de STEP/STEU dans le Ragnon.

Groises : STEP/STEU 200 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Filtres plantées 2011.
Rejet de STEP/STEU dans la Chantereine (affluent de la Vauvise).

Saint-Bouize : STEP/STEU 360 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Lagunage 1980.
Rejet de STEP/STEU dans Vauvise.

Ménétréol-sous-Sancerre : STEP/STEU 1250 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Boue activée 1979.
Rejet de STEP/STEU dans la Vauvise.

(Source : SDAGE Loire-Bretagne)

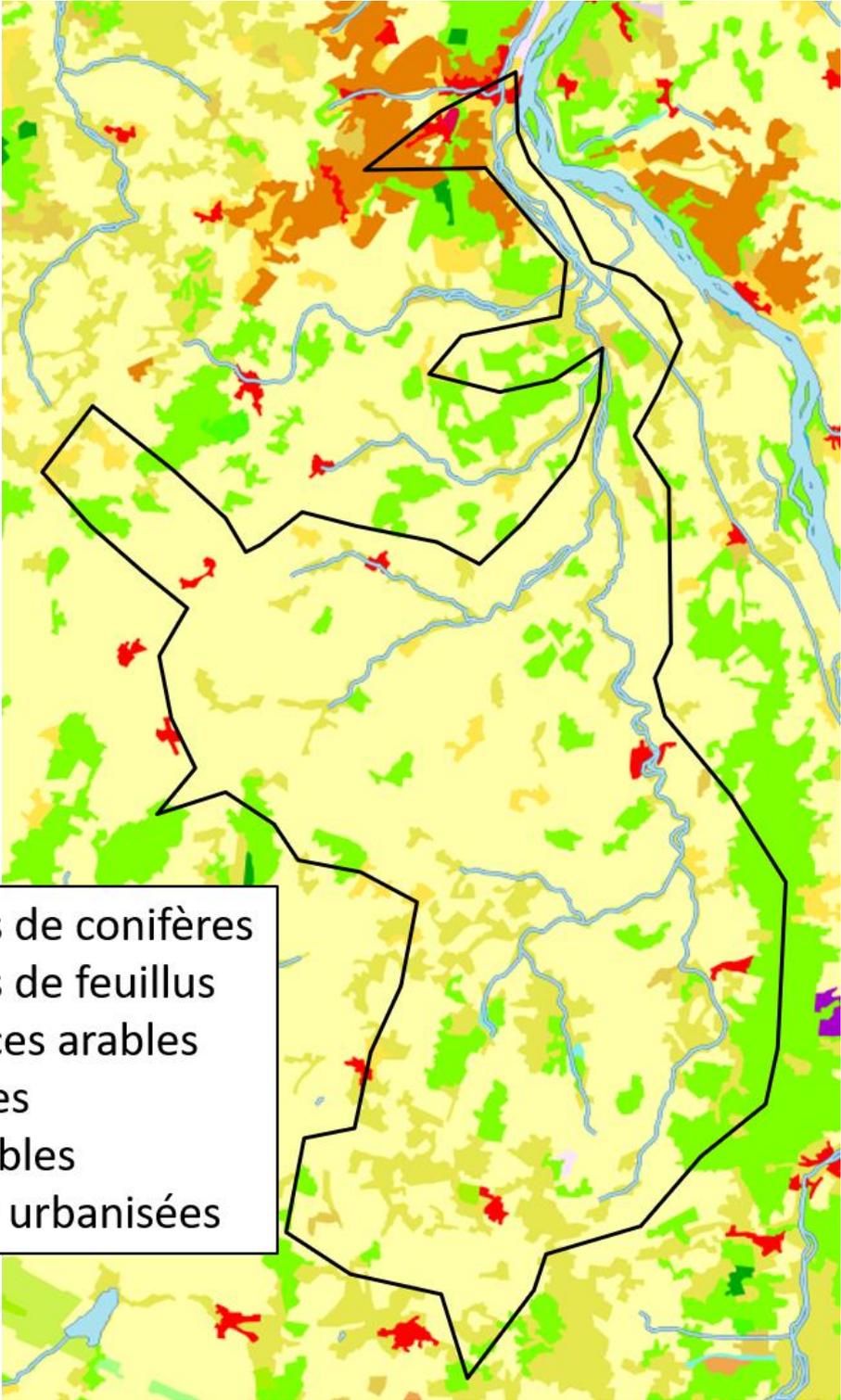
(Source : assainissement.developpement-durable.gouv.fr).

Système d'assainissement non-collectif

Lien vers la base de données sur l'intercommunalité, compétence « assainissement non-collectif » :

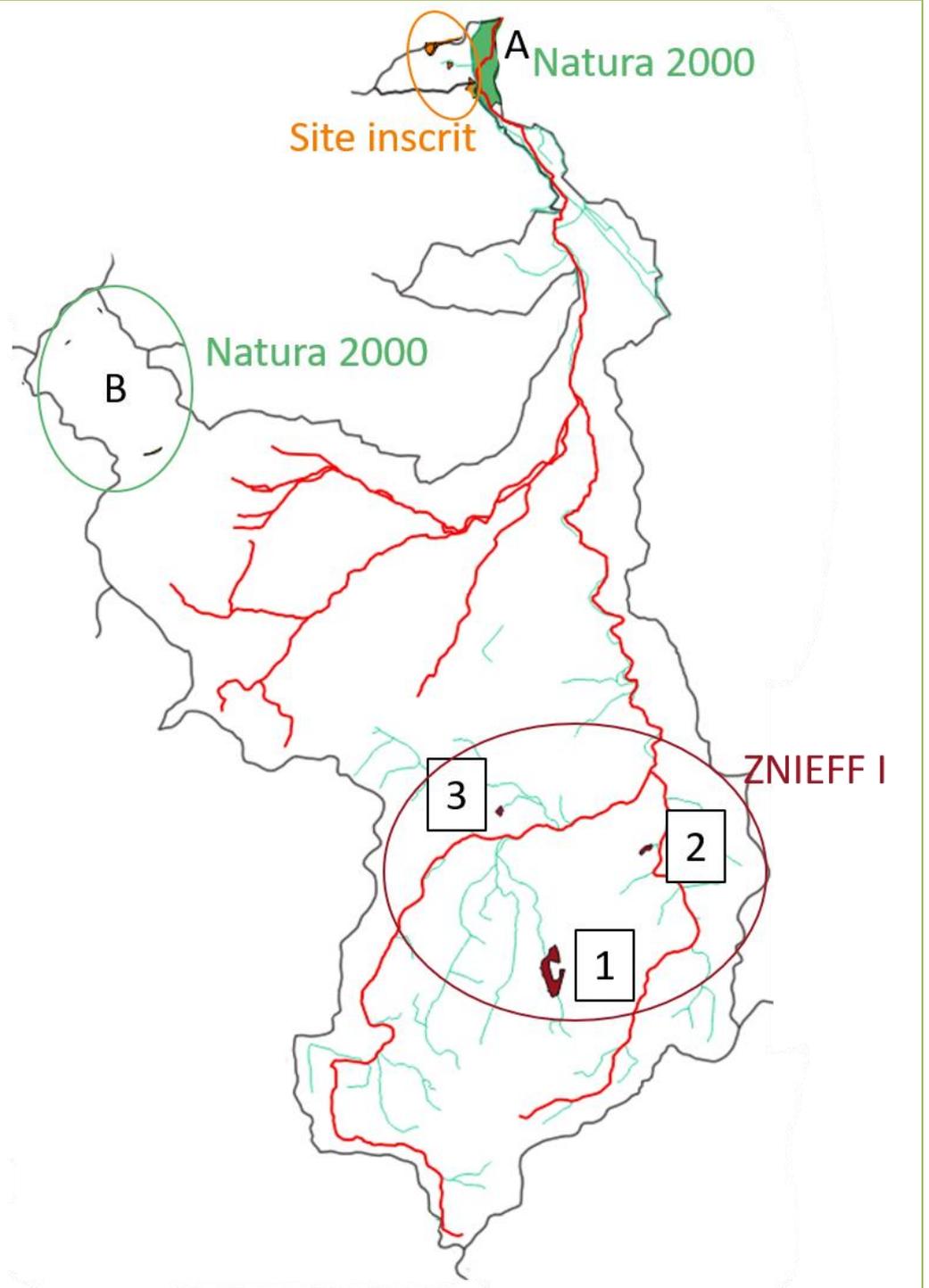
<https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/recherche-de-groupements/result-recherche.php?arch=01/07/2018&dcou=> *(Source : DGCL).*

Annexe Document Global de Présentation : Liste des SPANC du Cher, mise à jour le 07/05/2018 *(Source : Conseil Départemental du Cher).*

<p>Occupation du sol</p>	 <p> Forêts de conifères Forêts de feuillus Surfaces arables Prairies Vignobles Zones urbanisées </p> <p>Ce contexte est situé en zone agricole principalement (Source : BD Corine Land Cover).</p>	
<p>Industrie</p>	<p>/</p>	
<p>Statut foncier</p>	<p>Non domanial (privé)</p>	
<p>Mesures réglementaires de protection</p>	<p>L.214-17 Liste 1</p>	<p>5842-11062. « La Vauvise de la source jusqu'à la confluence avec la Loire ».</p> <p>5848 à 5897, 11064 à 11066 « Les cours d'eau affluents de la Vauvise de la source jusqu'à la confluence avec la Chanteraine incluse ».</p> <p>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</p>

	L.214-17 Liste 2	<p>713-1758. « La Vauvise de la source jusqu'à la confluence avec la Loire ».</p> <p>714 à 763, 1755 à 1757 « Les cours d'eau affluents de la Vauvise de la source jusqu'à la confluence avec la Chanteraine incluse ».</p> <p><i>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</i></p>
	Décret Frayères s	<ul style="list-style-type: none"> - Liste 1 Frayères poissons « La Vauvise de la confluence avec le Liseron jusqu'à la confluence avec la Loire ». - Liste 1 Frayères poissons « La Chantereine de la source jusqu'à la confluence avec la Vauvise ». - Liste 2 Frayères poissons « La Vauvise de la source du "la Grande Ruesse" jusqu'à la confluence avec la Loire ». - Liste 2 Frayères poissons « Le Liseron de la source "le Pâtural des Boeufs" jusqu'à la confluence avec la Vauvise ». - Liste 2 Frayères poissons « La Chantereine de la source jusqu'à la confluence avec la Vauvise ». <p><i>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</i></p>

Autres...



- Natura 2000 :
 - A) « Vallées de la Loire et de l'Allier entre Mornay-sur-Allier et Neuvy-sur-Loire ».
 - B) « Coteaux calcaires du Sancerrois ».
- Sites inscrits : « Vieille ville de Sancerre », « La Côte Blanche, l'étang, le bourg ».
- ZNIEFF I :
 - 1) « Etang de Doys ».
 - 2) « Etang de la Jarrerrie ».
 - 3) « Prairies du Petit Etang de Chanteloup ».
- Réserve biologique n°248 « La Vauvise et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire ».
- Toutes les parcelles des communes du contexte sont classées en zone de vulnérabilités aux nitrates en 2017 (Source : DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire).

	(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)
SDAGE / SAGE	SDAGE Loire-Bretagne
Structure Locale de Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - AAPPMA Sancergues / St-Martin-des-Champs « le gardon de la Vauvise » - AAPPMA Vinon « La truite du Boisseau » - AAPPMA Sancerre « La gaule sancerroise » (Source : federationpeche18.fr) <ul style="list-style-type: none"> - Syndicat Intercommunal du Ru, de la Vauvise et de ses Affluents (SIRVA) - Association Syndicale Autorisée de la Vauvise
Enjeux PLAGEPOMI	/
Contrat territorial Milieux Aquatiques (CTMA)	CTMA « Vauvise » (en cours d'élaboration)

IV – Masses d'eau DCE sur le contexte, objectifs et état

Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / échéance	Objectif Ecologique / échéance	Objectif Chimique / échéance	Etat écologique (date)	Etat chimique (date)
FRGR0290	La Vauvise et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire	2 ^{ème} catégorie piscicole Contexte cyprinicole Masse d'eau naturelle	Bon Etat / 2027	Bon Etat / 2027	Bon Etat / ND	Moyen (2016) Station 04046545 la Vauvise à Jussy-le-Chaudrier Moyen (2015) Station 04046600 la Vauvise à Saint-Bouize	Bon (2016) Station 04046545 la Vauvise à Jussy-le-Chaudrier ND (2016) Station 04046600 la Vauvise à Saint-Bouize

(Source : SDAGE 2016-2021 Bassin Loire-Bretagne, OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

V – Peuplement

Domaine	Cyprinicole
Espèce(s) repère(s)	Brochet (BRO)
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	Brochet (BRO), Anguille (ANG), Perche (PER), Bouvière (BOU), Vandoise (VAN)
Etat fonctionnel	Dégradé
Zonation piscicole	Zone cyprinicole Zone à Ombre et Barbeaux
Biocénotypes	B6-7 actuel B4-5 historique pour les têtes de bassins / B6-7 pour le cours principal (Source : SRAE Région Centre 1979-1980)
Peuplement actuel	CHA, LPP, VAI, LOF, CHE , GOU, BAF, SPI, VAN, EPT, BOU, BRO, PER, GAR, TAN, ABL , PSR, PES, ROT, PCH, SIL, ANG, OCL, PIM, ASP
Peuplement théorique	CHA, TRF, LPP , VAI, LOF, CHE , GOU , BAF, LOT, SPI, VAN, EPT, BOU, BRO, PER, GAR, ABL, ANG
Présence de poissons migrateurs	Anguille (ANG)
Présence d'espèces invasives et nuisibles	Poisson chat (PCH), Perche Soleil (PES), Pseudorasbora (PSR), Ecrevisse américaine (OCL), Silure (SIL), Tête de boule (PIM)

Inventaires piscicoles récents (2009 à 2018)

Station / cours d'eau	Année	Métrique ou indice piscicole	Espèces recensées	Observations
A « Le Liard » (Garigny) / la Vauvise (FRGR0290)	2018	IPR = 33,70 « Etat mauvais » (Source : Pêche FDAAPPMA18)	CHA, VAI, LOF, CHE, GOU, EPT , BOU, ROT	Pêche complète
B « Pont D25 » (Jussy-le-Chaudrier) / la Vauvise (FRGR0290)	2009	IPR = 19,23 « Etat Médiocre » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	CHA, VAI , LOF , CHE, GOU , BAF, VAN, EPT, BOU, GAR, ABL, PES, ROT, OCL, ANG	Pêche complète
	2011	IPR = 21,60 « Etat Médiocre » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	CHA , VAI, LOF , CHE, GOU , BAF, VAN, EPT , ABL* , ROT, OCL , PIM *Able de Heckel	
	2013	IPR = 24,67 « Etat Médiocre » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	CHA, VAI , LOF , CHE, GOU , BAF, VAN , EPT, BOU, GAR, TAN, ABL , ABL* , PSR, PES, ROT, PCH, OCL, ANG, PIM	

			*Able de Heckel	
	2015	IPR = 21,02 « Etat Médiocre » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	CHA, VAI, LOF, CHE, GOU, BAF, EPT, BOU, GAR, TAN, ABL, CAR, PES, ROT, PCH, OCL, ANG	
C « Le Grand Briou » (Sancergues) / la Vauvise (FRGR0290)	2010	IPR = 60,40 « Très mauvais Etat » (Source : Pêche FDAAPPMA18)	LOF, CHE, BRO, PER, GAR, TAN, ABL, CCO, BRE, PES, ANG	Pêche complète
D « Pont du Gué » (Saint-Bouize) / le Moule (FRGR0290)	2013	IPR = 16,70 « Etat Médiocre » (Source : Pêche FDAAPPMA18)	CHA, VAI, CHE, GOU, HOT, BAF, SPI, VAN, BRO, PER, GAR, ABL, CAR, BRB, PES, ANG	Pêche complète
	2014	IPR = 17,31 « Etat Médiocre » (Source : OSUR SDAGE Loire-Bretagne)	ND	
E « Le Grand Patureau » (Saint-Bouize) / la Vauvise (FRGR0290)	2014	IPR = 17,30 « Etat Médiocre » (Source : Pêche FDAAPPMA18)	CHA, VAI, LOF, CHE, GOU, BAF, SPI, PER, ABL, PSR, SIL, TAC	Pêche complète
F « Le Bois Vert » (Ménétréol-sous-Sancerre) / la Vauvise (FRGR0290)	2012	IPR = 10,30 « Etat Bon » (Source : Pêche FDAAPPMA18)	CHA, LPP, LOF, CHE, GOU, HOT, BAF, SPI, VAN, BOU, BRO, GAR, ABL, PSR, ANG	Pêche complète
	2017	IPR = 20,99 « Etat Médiocre » (Source : Pêche FDAAPPMA18)	CHE, GOU, HOT, BAF, SPI, VAN, BOU, PER, GAR, ABL, BRB, PES, ASP	
G « Saint-Thibault » (Saint-Satur) / la Vauvise (FRGR0290)	2012	IPR ND (Source : Pêche FDAAPPMA18)	BRO, PER, ANG	Pêche de recherche d'espèce

Le cortège piscicole des stations étudiées sur le bassin de la Vauvise montre un glissement de classe biotypologique.

La modification des caractères morphodynamiques de la rivière suite aux travaux d'aménagements a induit un développement des espèces plus tolérantes aux altérations physiques.

Autres paramètres

Classe de qualité	
	Très bonne
	Bonne
	Moyenne
	Mauvaise
	Très mauvaise

Stations / Cours d'eau	Paramètres (SEQ-Eau v2)	Dates						
		2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
« Pont D53 » (Jussy-le-Chaudrier) / la Vauvise (FRGR0290)	Matières organiques et oxydables							
	Matières azotées							
	Phosphore							
	Pesticide	Bon	Bon	Moyen	Moyen	Bon	Moyen	Bon
	MES / Turbidité							
	Bilan O2							
	Nutriments							
	Acidification							
	Température							
	IBGN	15	15	16	15	13	8	14
	IBMR	9				10,1		
	IBD	16,8	16,5	15,8	15,7	15,7	16,2	16,4
« Pont D920 » (Saint-Bouize) / la Vauvise (FRGR0290)	Matières organiques et oxydables							
	Matières azotées							
	Phosphore							
	Pesticide							

MES / Turbidité							
Bilan O2							
Nutriments							
Acidification							
Température							
IBGN		17			15		
IBMR							
IBD		18,8			15,5		

(Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

Thermie

/

(Source : Données FDAAPPMA18)

VI – Gestion et halieutisme

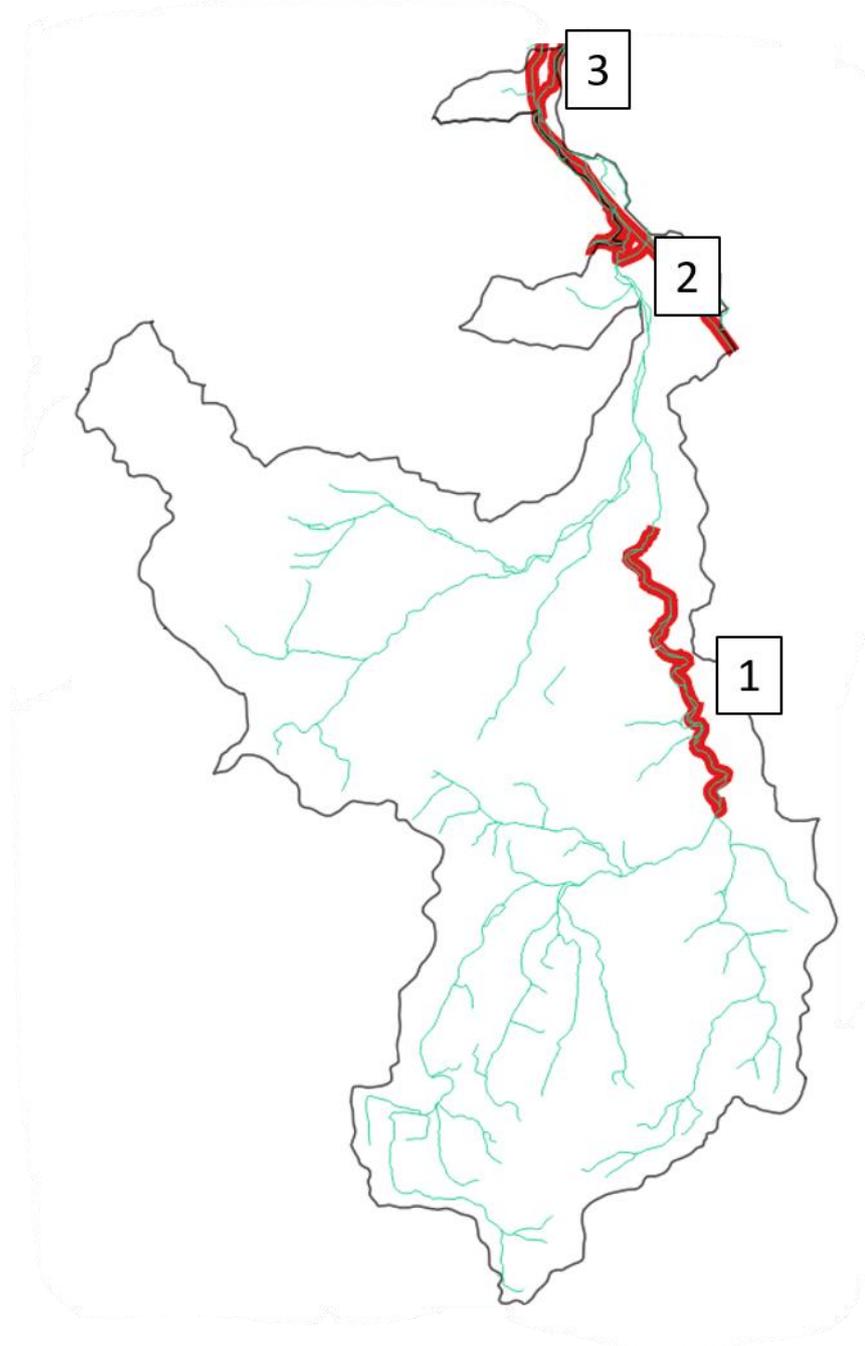
Classement piscicole	2 ^{ème} catégorie piscicole		
Police de l'eau et police de la pêche	DDT 18, AFB Région Centre		
Gestionnaires	AAPPMA	AAPPMA Sancerques – Saint-Martin-des-Champs « le gardon de la Vauvise »	102 adhérents (Effectif 2017) 113 adhérents (Effectif 2016)
		AAPPMA Vinon « la truite du Boisseau »	73 adhérents (Effectif 2017) 63 adhérents (Effectif 2016)
		AAPPMA Sancerre « la gaule sancerroise »	224 adhérents (Effectif 2017) 244 adhérents (Effectif 2016)

Associations de pêche non agréées

La truite de Groises (à Groises)
Bivouac carpe 18 (à Sancerre)

(Source : Dataasso.fr)

Parcours de pêche



1) AAPPMA Sancergues – Saint-Martin-des-Champs « le gardon de la Vauvise »
- 16 km de rives de parcours pêche sur la Vauvise.
Eaux non domaniales 2^{ème} catégorie.

2) AAPPMA Vinon « la truite du Boisseau »
- Cf contexte « Boisseau ».
- 4 km de rives de parcours pêche sur la Vauvise et le Moule.
- 2,8 ha / 1 km de rives de parcours pêche sur l'étang de Cardeux.
Eaux non domaniales 2^{ème} catégorie et 1^{ère} catégorie (étang).

3) AAPPMA Sancerre « la gaule sancerroise »
- Cf contexte « Canal latéral à la Loire ».
- 3 km de rives de parcours pêche sur la Vauvise.
Eaux non domaniales 2^{ème} catégorie.

	(Source : federationpeche18.fr)
Réserves de pêche	/
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	<ul style="list-style-type: none"> - AAPPMA Sancergues – Saint-Martin-des-Champs « le gardon de la Vauvise » ND - AAPPMA Vinon « la truite du Boisseau » ND - AAPPMA Sancerre « la gaule sancerroise » ND - ND (Riverains)
Déversements éventuels	<p>AAPPMA Sancergues – Saint-Martin-des-Champs « le gardon de la Vauvise » Déversements tous les ans en plusieurs lieux-dits (Vrin, Marais, Pont Mulon, Deux lions) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ~ 50 kg de brochets (BRO) - ~ 95 kg de truites (TRF) - ~ 50 kg de tanches (TAN) - ~ 70 kg de carpes (CCO). <p>AAPPMA Vinon « la truite du Boisseau » ND</p> <p>AAPPMA Sancerre « la gaule sancerroise » ND</p>

VII – Diagnostic et facteurs limitants

FACTEURS		ÉTAT FONCTIONNEL	ÉVALUATION	
Importance de l'impact	Nature & Localisation	Effets	Impact sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis- de l'espèce repère	
			R Recrutement	A Accueil
Facteur principal	Morphologie du cours d'eau dégradé / Travaux hydrauliques anciens (curage, recalibrage)	Homogénéisation des habitats et des écoulements du cours d'eau (étalement de la lame d'eau, colmatage local du substrat, merlon de curage en berge qui amplifie les hauteurs de berges)	Impact fort	Impact fort
		Dégradation/disparition des habitats piscicoles Reproduction limitée des espèces lithophiles / déconnexion des annexes hydrauliques (frayères à brochet)		
		Uniformisation du lit naturel / Perte de linéaire par la rectification du cours d'eau (perte de méandres)		
	Ouvrages hydrauliques transversaux	Obstacle à la migration des espèces piscicoles (ANG) et le transfert de sédiments (obstacle à la continuité écologique)	Impact fort	Impact modéré
		Fragmentation de la population piscicole, isolement des zones de refuge et de reproduction		
		Perturbation de la qualité physico-chimique du cours d'eau en aval (augmentation de la température de l'eau, diminution de la teneur en O ₂ dissous, évaporation...)		

		Perte de linéaire de cours d'eau à l'endroit de l'effet « plan d'eau »		
		Apparition d'espèces limnophiles		
	Dérivations/ Prélèvements d'eau pour l'irrigation, l'alimentation de biefs et du canal latéral à la Loire	Perte de débit dans le cours principal Accentuation d'étéage estival sévère	Impact faible	Impact fort
	Dégradation de la qualité de l'eau (Nitrate, phytosanitaires)	Aggravation des conditions de survie en période d'étéage (tendance à l'eutrophisation) Dégradation des peuplements piscicoles	Impact faible	Impact fort
Facteur annexe	Pression de l'élevage (équins, bovins, caprins)	Apport de Matières en Suspensions (MES) Eroulement des berges	Impact modéré	Impact modéré
	Discontinuité de la ripisylve	Mauvaise structuration des berges (accentuée par la présence du Ragondin)	Impact moyen	Impact fort
		Manque de caches en sous-berges par les systèmes racinaires pour l'ichtyofaune		
		Absence d'ombrage / Augmentation de la température de l'eau		
Présence d'espèces exotiques envahissantes (ragondin, écrevisses allochtones)	Accélération de l'érosion des berges Apport de sédiments fins dans le cours d'eau	Impact modéré	Impact modéré	
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Dégradé	

VIII – Synthèse des actions préconisées

Priorité (1 à 3)	Cohérence des actions (codes repris du SDAGE)	Intitulé et descriptif action	Localisation action	Code Masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles (migrateurs, espèces vulnérables, d'intérêt patrimonial ou halieutique)	Effet Attendu sur le milieu	Lien avec l'action du PdM du SDAGE
1	<p>Restauration de la continuité écologique</p> <p>1C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau »</p> <p>1D « Assurer la continuité longitudinale »</p> <p>9A « Restaurer le fonctionnement des circuits de migration »</p> <p>9B « Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats »</p>	<p>MIA0301 « Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique »</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0290</p>	<p>Effacement, gestion ou aménagement d'un ou plusieurs ouvrages</p> <p>Rétablissement de la migration des espèces piscicoles (BRO, ANG), décloisonnement des populations piscicoles, accessibilité aux zones refuges et de reproduction, afin de permettre la reproduction et le développement du brochet et des espèces cibles dans de bonnes conditions</p> <p> limiter l'apport d'espèces limnophiles dans les cours d'eau</p>	<p>Effacement, gestion ou aménagement d'un ou plusieurs ouvrages</p> <p>Rétablissement de la continuité écologique par l'effacement de l'ouvrage, gestion adaptée ou création de systèmes de franchissement piscicole</p> <p>Transport sédimentaire naturel facilité</p> <p>Suppression de « l'effet plan d'eau » (et de son cortège d'espèces limnophiles) /</p>	<p>MIA03 « Mesure de la restauration de la continuité écologique »</p>	

					débits d'étiages très faible	
<p>Gestion quantitative de la ressource en eau</p> <p>7A « Anticiper les effets du changement climatique par la gestion équilibrée et économe de la ressource en eau »</p> <p>7B « Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage »</p>	<p>RES0401 « Etablir et mettre en place des modalités de gestion situation de crise liée à la sécheresse »</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0290</p>	<p>Gestion des prélèvements d'eau</p> <p>Permettre le développement du brochet et des espèces cibles dans de bonnes conditions (qualité d'eau)</p>	<p>Gestion des prélèvements d'eau</p> <p>Augmenter les débits alloués aux cours d'eau</p> <p>Maintenir, au moins, un débit réservé toute l'année</p> <p>Améliorer la mosaïque habitationnelle en étiage</p>	<p>RES04 « Gestion de crise sécheresse »</p> <p>RES01 « Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture »</p>
<p>Gestion du système de drainage agricole & Etude et suivis sur le milieu (intrants toxiques et pollution diffuse)</p> <p>2D « Améliorer la connaissance (pollution nitrates) »</p> <p>4F « Améliorer la connaissance (pollution pesticides) »</p> <p>5A « Poursuivre l'acquisition et la diffusion des connaissances</p>	<p>AGR020 « Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive Nitrate »</p> <p>Améliorer globalement les connaissances sur les apports en engrais et produits phytosanitaires dans les eaux de surfaces (et souterraines)</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0290</p>	<p>Maintien d'un peuplement piscicole en bon état</p>	<p>Améliorer la qualité de l'eau / limiter le colmatage du lit mineur</p>	<p>AGR02 « Mesures de réduction des transferts d'intrants et de l'érosion au-delà des exigences de la Directive Nitrate »</p> <p>MIA01 « Etude globale et schéma directeur »</p>

	(substances dangereuses) »	<p>Proscrire les sorties de drains directement dans lits mineurs</p> <p>Surveiller les apports via les cultures de céréales et l'érosion des sols. Surveiller les rejets industriels et domestiques</p>					
2	<p>Entretien de la ripisylve/protection des berges</p> <p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux »</p> <p>9D « Contrôler les espèces exotiques envahissantes » (Ragondins)</p>	<p>MIA0201 « Réaliser une opération d'entretien d'un cours d'eau »</p> <p>MIA0703 « Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité »</p>	Tête de bassin versant	FRGR2090	Maintien d'une population piscicole en bon état	<p>Restauration de la ripisylve /protection des berges</p> <p>Eviter les écroulements de berges dus au bétail et aux ragondins (colmatage local du substrat et destruction de sous-berges)</p> <p>Limiter l'apport de MES via le piétinement du bétail</p>	<p>MIA02 « Mesures de restauration hydro-morphologique des cours d'eau »</p> <p>MIA07 « Mesure de gestion de la biodiversité »</p>

IX –Gestion piscicole préconisée

Gestion globale préconisée sur le contexte

Gestion d'usage

- La restauration des fonctionnalités naturelles des populations n'est pas envisageable à court ou moyen terme sur l'ensemble du contexte.
- Opérations de re-empoissonnement autorisées en soutien aux populations piscicoles naturelles.
- Activités de loisir halieutique autorisées.

Rappel : interdiction de remise à l'eau de plusieurs espèces exotiques envahissantes de la liste nationale (Poissons : Goujon de l'Amour, Pseudorasbora / Crustacés : écrevisse américaine, de Californie, de Louisiane, américaine virile, à pinces bleues, marbrée / Amphibiens : Grenouille verte de Bedriaga, grenouille verte des balkans).